

Gratuites, les écoles françaises à l'étranger ?

LE CRI DU CONTRIBUABLE – 13/09/2007

Charles-Henri d'Andigné

Comment financer les écoles françaises à l'étranger ? Mal conseillé, et manifestement peu au fait de la question, le candidat Sarkozy avait répondu pendant la campagne : la gratuité. Plus précisément : la gratuité pour les ressortissants français, puisque les écoles françaises à l'étranger sont fréquentées, aussi, par des ressortissants du pays où elles sont implantées. Etrange réponse, en vérité. Jusqu'à présent, en effet, les frais de scolarité étaient à la charge des parents d'élèves, ce qui paraît plus que légitime. Et l'on ne sait pas que les écoles françaises à l'étranger regorgent de richesses. Ce n'est donc pas la gratuité qui risque d'arranger les choses, sauf à pallier le déficit ainsi créé par de substantielles subventions. Est-ce vraiment de saison ?

C'est ce qu'Olivier Cadic, conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) pour le Royaume Uni, a expliqué au président de la République dans une lettre datée du mois de juillet, qu'il a tenu à rendre publique. « Cette décision aurait pour conséquence d'accroître substantiellement la responsabilité financière de l'Etat français, face à un engagement de dépense difficile à chiffrer, et donc non maîtrisé », a-t-il écrit au chef de l'Etat pour tenter de le faire revenir sur sa promesse. Les spécialistes estiment en effet à 54 millions d'euros le coût d'une telle mesure.

Par ailleurs, la gratuité engendrerait un flux de candidatures que les écoles seraient bien en peine d'honorer.

A côté de l'aspect financier et pratique, il y a le côté moral. « Comment ne pas relever les questions de principe que poserait la gratuité, en Grande-Bretagne, mais aussi partout ailleurs dans le monde, ajoutait le conseiller : n'y a-t-il pas un problème d'équité fiscale dans le fait d'offrir une école française gratuite pour tous les Français situés en dehors des frontières, alors que ces derniers payent leurs impôts dans un pays étranger ? N'y a-t-il pas problème, en particulier vis à vis des ressortissants d'autres états de l'Union européenne, dans le fait d'offrir une école française, gratuite pour les seuls expatriés français mais payante pour tous les autres ? ».

Alors, quelle est la solution ? Olivier Cadic propose d'appliquer aux écoles françaises à l'étranger le principe que le gouvernement a utilisé pour réformer l'Université, à savoir l'autonomie. Sans doute une position de bon sens, éloignée de toute démagogie. A l'heure où nous mettons sous presse, l'Elysée n'a pas encore fait connaître sa décision.

Charles-Henri d'Andigné

Au rendez-vous des démagogues

Comme on pouvait s'y attendre, la prise de position d'Olivier Cadic a déclenché des réactions véhémentes. Des réactions de gauche, tout d'abord. Outrée que l'on puisse être soutenu par des gens aussi infréquentables que Contribuables Associés (1), l'Association démocratique des Français de l'étranger (ADFE) a, par ailleurs, proposé que les 54 millions nécessaires pour assurer la gratuité soient transformées en bourses pour l'ensemble des élèves. A démagogue, démagogue et demi. A noter que cette proposition est la position officielle de

l'association : en privé, certains membres de l'ADFE n'hésitent pas à dire que la gratuité est une « connerie » (sic). Mais de là l'affirmer publiquement...

Des réactions de droite, aussi. Enfin, de droite... Sarkozystes, en tout cas. Plusieurs sénateurs de la majorité, menés par Christian Cointat et Robert del Picchia, tous deux représentants les Français hors de France, ont fait savoir haut et fort tout le bien qu'ils pensaient de la réforme du candidat Sarkozy, « immense espoir pour les Français de l'étranger et ceux qui les représentent ». Rien que ça ! Ces braves petits soldats n'ont pas peur des mots.

Seuls l'association des parents d'élèves de Londres et les Contribuables Associés ont pris position nettement contre la gratuité.

C.-H.A.

(1) Dans notre site internet au mois de juillet : www.contribuables.org